

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté

ABONNEMENTS

	UN AN	MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues pour Lyon et la Région :
Exclusivement
AUX BUREAUX DU JOURNAL
A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Le président de la République a visité hier les hôpitaux de Nice et s'est fait en suite conduire au cimetière devant le tombeau du juif italien Gambetta.

On considère comme à peu près certaine l'adoption par le Sénat américain des résolutions de sa commission. A Cuba, le maréchal Blanco a commencé à prendre des mesures de défense contre les attaques possibles de la marine américaine. L'Espagne laissera, croit-on, à l'Amérique la responsabilité des premières hostilités.

Zola a écrit de nouveau hier une lettre dans *l'Aurore* pour déclarer qu'il demanderait aux assises de Seine-et-Oise la permission de faire la preuve entière des faits avancés par lui. Il aurait, paraît-il, l'espérance de faire citer comme témoin Alfred Dreyfus, le traître de l'île du Diablot. Ça serait toujours une manière de gagner du temps.

Max Régis, poursuivi pour complicité de bris de clôture par le policier de Barthou, a été acquitté hier par la justice d'Alger.

La nouvelle du jugement a été accueillie avec transport par la population toute entière. Les juifs n'ont pas fait connaître leur sentiment à ce propos.

Les journaux arrivés de Madagascar annoncent que le récent cyclone de l'île Mayotte a dévasté une étendue considérable de territoire et causé la mort d'un grand nombre d'indigènes. La pacification de notre nouvelle colonie fait des progrès constants. Un nouveau chef rebelle a fait sa soumission.

Le deuxième congrès des professeurs de l'enseignement secondaire libre s'est ouvert hier matin à l'école de droit de Paris. La séance d'ouverture a été consacrée à l'élaboration d'un programme des travaux et à la constitution du bureau définitif.

Catholicisme et Démocratie

C'est le titre d'un volume nouveau que vient de publier (chez Lecoffre) un ami de la *France Libre* et l'un des défenseurs les plus éminents du catholicisme, M. George Fonsegrive, directeur de la *Quinzaine*. Ce n'est pas à nos lecteurs que nous apprendrons que M. Fonsegrive a pris une part brillante au dernier congrès de Lyon, que ses livres sont dans toutes les mains et ont contribué pour une bonne part au grand mouvement actuel de renaissance catholique.

Ce nouveau livre de M. Fonsegrive est composé d'articles extraits de la *Quinzaine*, où déjà ils avaient été remarqués, mais l'unité d'inspiration, le souffle vraiment chrétien, franchement progressiste et sincèrement démocratique que l'on retrouve d'un bout à l'autre font de ces articles un tout harmonieux. Comme le dit fort bien l'auteur lui-même « tous ont leur idée commune dans cette conviction que le Catholicisme et la Démocratie, loin d'être, ainsi qu'on l'a trop souvent pensé, deux forces ennemies, sont, au contraire, deux puissances complémentaires qui s'attirent et s'appellent l'une l'autre ».

On ne saurait mieux dire : — et n'est-ce pas ce que nous soutenons tous les jours dans ce journal ? — Dans tous les pays l'avènement de la démocratie s'approche ; selon que la démocratie s'inspirera des principes du catholicisme ou les rejettera, selon qu'elle s'imprénera de catholicisme ou d'athéisme, son avenir sera différent, elle bâtra un monument durable ou elle construira sur le sable. Démontrer une fois de plus qu'entre la démocratie bien entendue et le catholicisme intégralement compris et pratiqué, il n'y a aucune contradiction, mais tout au contraire certaines aspirations semblables et des intérêts communs, tel est le but et la tendance des articles de M. Fonsegrive.

Le premier chapitre étudie le sens et la portée des directions pontificales, à propos de cette note fameuse de l'*Osservatore romano*, rédigée sous l'inspiration directe du Vatican et où étaient précisées et de nouveau confirmées les instructions de Léon XIII aux catholiques français. Le catholicisme est au-dessus des formes de gouvernement,

il ne s'inféode à aucune, il les reconnaît toutes, dès qu'elles sont acceptées par les nations elles-mêmes. Ce sont ces directions pontificales qui ont été les libératrices des catholiques français ; M. Fonsegrive le constate et l'affirme de nouveau. Les démocrates chrétiens ne sont ni des révolutionnaires ni des fauteurs d'idées subversives, c'est ce que démontre ensuite M. Fonsegrive en réfutant les critiques amères de certains organes conservateurs et en calmant les craintes injustifiées de M. le comte de Mun.

C'est aux jeunes gens que M. Fonsegrive s'adresse de préférence. Ils n'ont ni connu ni aimé une forme tombée de gouvernement ; ils sont libres de toute attache avec certains passés pour jamais disparus, ils ont le besoin de l'action et la soif du dévouement ; c'est à eux qu'il convient surtout de s'adresser, ouvrir leurs esprits à l'intelligence entière des devoirs que leur impose à l'heure actuelle leurs convictions religieuses, préparer leurs âmes à l'action sous toutes ses formes dans le sens religieux et démocratique, c'est la tâche que M. Fonsegrive s'est assignée. Tel est le but de ses conférences sur le devoir civique de la jeunesse catholique dans une démocratie, prononcées à Paris à la réunion de la *Crypte* (une œuvre jeune dont quelque jour il faudra que nous parlions à nos amis), et sur le sens catholique et son importance sociale. Nos lecteurs retrouveront encore dans le volume de M. Fonsegrive le discours sur le rôle de la jeunesse catholique à l'intérieur et à l'extérieur du catholicisme, prononcé au Congrès de l'Association catholique de la jeunesse française, à Tours, que la *France Libre* a publié comme un modèle de généreuse éloquence et comme un guide d'action catholique. — M. Fonsegrive n'oublie pas les femmes ; à elles aussi il montre leur rôle dans le catholicisme et la tâche réparatrice qui pourrait et qui devrait être la leur. — Les derniers chapitres sont consacrés à l'éducation (1) cette question vitale entre toutes, dont dépend la formation intellectuelle et morale des générations à venir.

En résumé, le livre nouveau de M. Fonsegrive touche aux problèmes les plus délicats et les plus urgents de l'heure présente. De la forme, nous ne dirons rien ; ce serait faire injure à l'auteur que de la louer : les livres de M. Fonsegrive ne sont pas « de la littérature », mais des actes. Affirmer que le principe de toute démocratie est dans le catholicisme, proclamer la nécessité de l'action dans le sens catholique et démocratique, ne sont-ce pas là des actes, et des meilleurs que l'on puisse accomplir ?

Jean MONTALOUET.

(1) Le chapitre *l'Education pour la vie* n'est autre que le rapport présenté au Congrès de Lyon par M. Fonsegrive. Nos lecteurs s'en souviennent et l'ont lu dans la *France Libre*.

UN PROGRAMME
Démocratique Chrétien

Nous recevons la communication suivante :

DIEU
FAMILLE & PATRIE
Paris, 23 mars 1893.

D. C. F. Secrétaire Général
DE LA
« Démocratie Chrétienne »

Dans sa réunion plénière du 10 janvier 1893, le Conseil national de la Démocratie Chrétienne, constitué par un vote du dernier Congrès de Lyon, a décidé l'établissement à Paris d'un Secrétariat général, en a nommé les premiers membres, leur a donné ensuite le pouvoir de se recruter eux-mêmes, et a fixé jusqu'à nouvel ordre le siège dudit Secrétariat, 28, rue Lhomond, Paris.

Ce Secrétariat n'a aucune prétention au gouvernement ou à la direction des différents groupes autonomes dont l'ensemble forme la Démocratie chrétienne. C'est un centre permanent de renseignements, d'études, de bons offices d'initiatives se mettant au service des groupes et particulièrement au Conseil national, dont les membres domiciliés dans diverses régions ne peuvent se réunir que rarement.

Pour répondre aux désirs plusieurs fois exprimés en vue des prochaines élections par un certain nombre de ses correspondants, le Secrétariat, dans sa réunion mensuelle du 25 courant, tenue sous la présidence de M. Harmet, a précisé plusieurs points souvent développés dans nos congrès et autres assemblés, et qui constituent comme une sorte de programme minimum accepté par nous.

A ce programme, on a cru devoir ajouter dans un texte distinct la formule de quelques revendications plus spéciales à certaines régions ou à certaines professions, et qui nous ont été signalées par plusieurs groupes.

Nous pensons que nos amis trouveront dans ces deux documents que nous avons l'honneur de leur adresser, des indications utiles qui les aideront à poser aux candidats pour lesquels ils seront portés à voter, quels qu'ils ne soient pas complètement nôtres, telles ou telles conditions auxquelles ledits candidats devront souscrire préalablement s'ils veulent obtenir les voix des démocrates chrétiens.

Si quelques-uns de nos amis ont à nous signaler d'autres revendications d'égale valeur, auxquelles ils souhaitent attirer l'attention, qu'ils veuillent bien nous les indiquer, le plus tôt possible, et elles feront l'objet d'une nouvelle édition.

Veillez agréer, M. l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Au nom du Secrétaire :
Le chanoine MAFPRE,
Secrétaire de la région de Paris.

Elections Législatives de 1893

Extrait du programme de la Démocratie Chrétienne de France

« Le véritable progrès ne consiste pas à détruire, mais à améliorer ce qui existe. »

I^{er} PARTIE. — Droit public.

A. — Constitution.

1^o République démocratique ayant pour base le suffrage universel et le maintien de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

2^o Vote obligatoire. — Vote plural au profit des pères de famille. — Représentation des minorités.

3^o Parlement composé de deux Chambres : l'une émanant du suffrage universel, l'autre réalisant la représentation professionnelle.

4^o Réferendum au pays dans des cas déterminés.

5^o Large décentralisation dans le sens de l'autonomie des communes, des groupements locaux et de certains grands services publics.

B. — Finances.

1^o Impôt direct, organisé de telle sorte qu'il puisse remplacer les impôts indirects, au moins ceux qui frappent les objets de première nécessité.

2^o Pas d'emprunts d'Etat, sinon dans des cas déterminés et exceptionnels.

Rapports de l'Eglise et de l'Etat

1^o Observation loyale et équitable du Concordat de 1801, tant qu'il ne sera pas remplacé par une nouvelle convention librement consentie entre les autorités compétentes.

2^o Lois scolaires respectant, à tous les degrés de l'enseignement, la volonté des chefs de famille en ce qui concerne l'éducation morale et religieuse de leurs enfants.

II^o PARTIE. — Droit privé

A. — Famille

1^o Indissolubilité du mariage.

2^o Extension de la liberté testamentaire du chef de famille.

3^o Législation d'ensemble sur la petite propriété immobilière, de manière à favoriser la reconstitution du foyer familial.

B. — Droit d'association

Abrogation des articles 291 et suivants du Code pénal, et législation d'ensemble reconnaissant pleine liberté d'exister, personnalité civile et droit de posséder à toutes associations, sous la seule réserve qu'elles n'aient rien de contraire aux bonnes mœurs et à la sécurité nationale.

C. — Travail

1^o Organisation professionnelle obligatoire.

2^o Règlement de toutes les questions professionnelles par les Chambres syndicales, avec homologation des Pouvoirs publics.

3^o En attendant, extension et amélioration de la loi de 1894 sur les syndicats, surtout dans le sens de la personnalité civile des syndicats et du développement de la propriété syndicale.

D. — Propriété.

1^o Nécessité et légitimité de la propriété individuelle transmissible par héritage, dans les conditions qui résultent des principes de la morale chrétienne.

2^o Répression de l'usure et de l'agiotage sous toutes leurs formes.

3^o Régime favorable au développement de la propriété collective sous ses différentes formes.

les différentes catégories de fonctionnaires, avec faculté pour ces caisses de recevoir des dons et legs.

5^o Nomination des instituteurs par l'autorité universitaire compétente.

6^o Répartition équitable des subventions communales entre toutes les écoles au prorata du nombre des élèves.

F. — Réformes diverses

1^o Réduction du nombre des cabarets par voie d'extinction, et limitation légale de leur nombre dans chaque localité à un chiffre proportionnel à celui des habitants.

2^o Assimilation des dettes de boissons alcooliques aux dettes de len et de pari.

3^o Réforme de l'assistance publique dans le sens de la réduction du rôle de l'aumône et de l'hospitalisation ; du développement, au contraire, de l'assistance par le travail, de l'œuvre des dots, des jardins ouvriers, etc.

4^o Réduction des frais de justice, suppression des tribunaux inutiles, meilleure répartition des tribunaux eu égard aux besoins des populations.

5^o Réforme de l'impôt de manière à atteindre les différentes sortes de revenus.

6^o Pour les dégrèvements d'impôt, prendre comme base principale les charges de famille.

7^o Réduction à deux ans du service militaire. — Primaux au réengagement des hommes disposés à faire leur carrière militaire.

8^o Amélioration de la condition des sous-officiers pour consolider les cadres.

9^o Extension de la loi de 1874 sur les habitations à bon marché à tous les biens de famille d'une valeur minimum à fixer par la loi.

A l'approche des élections, nous prions nos amis et lecteurs qui auraient des impressions à faire, de vouloir bien demander les conditions et les prix de l'imprimerie Universelle, adjointe à la « France Libre », rue de Condé, 35.

Pour tous renseignements, s'adresser au directeur de l'imprimerie.

Mes Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES & TELEPHONIQUE SPECIAUX

Informations

L'ÉVÊQUE DE LA GUADELOUPE

Paris. — Le crédit affecté à l'évêché de la Guadeloupe, supprimé depuis un certain nombre d'années, est rétabli.

LE BUDGET DE 1893

Paris. — Le budget de 1893 étant promulgué ce matin au *Journal officiel*, cessent *ipso facto* les effets du vote sur les douzièmes provisoires. En conséquence les mesures ajournées par suite de la promulgation du budget entrent en vigueur, car les douzièmes provisoires se bornent à assurer les services tels qu'ils fonctionnaient au précédent exercice.

Toutefois, un certain nombre de dispositions budgétaires nouvelles ne seront pas appliquées immédiatement ; ainsi le Sénat ayant modifié le vote primitif de la Chambre, la réduction de la taxe sur les véhicules ne commencera à fonctionner que le 1^{er} janvier prochain. En revanche, les dispositions modifiant en certains cas la perception de la taxe militaire vont recevoir leur effet immédiat.

LE CONGRÈS DE MÉDECINE

Montpellier. — Diverses communications ont été faites à la séance du congrès de ce matin. Ce soir on a discuté la question de l'emploi thérapeutique des organes à sécrétion interne.

Les rapporteurs, MM. de Gérenville, professeur à Lausanne, et Mousse, professeur à Toulouse, ont développé longuement la question, concluant qu'à des causes multiples il faut opposer des moyens thérapeutiques multiples.

Ce soir, brillante réception offerte par le doyen, M. Vialleton, aux membres du congrès.

L'Affaire Zola

NOUVELLE IGNOMINIE

Sous ce titre à double entente *l'Aurore* publie ce matin une longue lettre de Zola, dans laquelle celui-ci proteste contre les poursuites dirigées contre lui et surtout contre « l'esprit étroit qui, dit-il, n'a fait relayer qu'un passage très court de sa lettre : *J'accuse*. »

Ce journal publie aussi les assignations délivrées à certains témoins à la requête de Zola. On prête à celui-ci l'intention d'assigner comme témoin Alfred Dreyfus.

LES TÉMOINS DE ZOLA

Voici quelques détails sur l'acte d'assignation que Zola et Perreux font signifier aujourd'hui même par huissier au procureur de la République de Versailles les requérants maintiennent leur droit à faire la preuve entière (!!) des faits contenus dans l'article du romanier.

Suit l'énumération des diverses accusations produites par celui-ci.

L'acte donne ensuite la liste des témoins que les requérants font entendre, « tant, dit l'exploit, au point de vue de la moralité et pour établir leur bonne foi, que pour faire la preuve des faits articulés ».

La liste des témoins comprend les noms de tous les personnages cités lors du premier procès, plus un certain nombre de noms nouveaux, parmi lesquels nous signalons : MM. Maurice Souffrain ; Martinie, contrôleur général de l'armée ; Adrien de Montebello, député ; Leydet, sénateur, le général Darras, le général de Galliffet, le commandant Weill, le colonel Sever, député ; le colonel Mauriel et Séverine. Soit en tout 128 témoins.

LA PARTIE CIVILE

Les journaux confirment que M. Ployer, bâtonnier, représentera le général de

Luxer aux assises de Versailles. M. de Saint-Auban et Henri Robert parleront aux noms des colonels de Ramel et Bougon.

LE CHANTAGE DREYFUS

Le colonel Panizzardi

Paris. — *Le Temps* publie la dépêche suivante de Rome :

Je crois savoir que le gouvernement italien désireux de donner au gouvernement français un témoignage de son désir d'entretenir avec lui les meilleurs rapports et de supprimer tout prétexte à des polémiques, éloignera dans quelque temps le colonel Panizzardi de Paris ; Panizzardi sera d'abord chargé d'une mission en Suisse ou en Belgique.

L'ANTISEMITISME EN ALGERIE

Il y a encore des juges en France

Alger. — M. Max Régis, directeur de *l'Anti-Juif*, qui était poursuivi pour complicité de bris de clôture, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel.

Il a été renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

Le jugement et la foule

Alger. — En prévision de troubles possibles, les avenues qui conduisent au Palais de Justice ont été barrées par les troupes. Le vide était fait dans un rayon d'environ 100 mètres.

Lorsque le jugement a été connu, la foule au dehors a acclamé Max Régis.

A l'intérieur du Palais, la salle des Pas Perdus a été occupée militairement.

L'avocat de Max Régis, ses amis, Drumont en tête, et les personnes qui avaient pu pénétrer ont fait une longue ovation au tribunal.

Edouard Drumont et ses amis se sont précipités vers Max Régis et l'ont embrassé. A ce moment, les gendarmes ont reconquis leur prisonnier et Drumont, entouré de ses collaborateurs, Jean D'ault et Guérin, est sorti du Palais de Justice, acclamé par la foule, qui était contenue par des piquets de zouaves et de tirailleurs.

L'affaire Pallegri

Alger. — Le tribunal correctionnel a rendu également son jugement dans l'affaire Pallegri, fils de l'ancien maire de Sidi Bouella, et de son fils, inculpés pour voies de faits et violences envers de nombreux indigènes. Le tribunal les a condamnés respectivement à six jours de prison, à 200 francs d'amende et aux dépens.

Conflit hispano-américain

Chambres Américaines

A la Chambre des Représentants

Washington. — Après des discours violents qui ont provoqué un tumulte déplorant en bagarre, la Chambre a renoué la motion de la minorité de la commission tendant à reconnaître la République cubaine.

Elle a adopté la résolution de la commission, conforme à celle du Sénat, qui appelle l'intervention des Etats Unis en faveur de l'indépendance de Cuba.

Le Sénat s'est ajourné.

Sénat

Londres. — *Le Globe* publie les informations suivantes de New York :

« Sur l'insistance d'un certain nombre de sénateurs qui désirent parler, le débat au Sénat sur le rapport de la commission ne se terminera pas avant demain ; il n'y a pas de doute que le Sénat n'adopte les résolutions de sa commission ; le président sera donc autorisé à intervenir à Cuba pour y organiser un gouvernement stable et indépendant. »

« Cela n'empêche pas le président de faire un dernier effort pour éviter les hostilités. On assure que cet effort, lequel n'est sans espoir, sera fait. Les résolutions adoptées par le Congrès seront communiquées au gouvernement de Madrid par l'intermédiaire du général Woodford la semaine prochaine ; les résolutions seront accompagnées par une déclaration affirmant que le président emploiera la force pour les appliquer si l'Espagne n'a pas de propositions à faire dans le sens de ces résolutions ; le rejet de cet ultimatum est entièrement certain ; il se pourrait que des actes de guerre eussent lieu avant même que la guerre soit formellement déclarée. Les départements de la guerre et de la marine ont cessé de faire des communications aux membres du Congrès et de la presse. »

« On assure que malgré l'opposition du général Miles, général en chef, le président a pris pour conseiller militaire le général Shofield, qui est distingué lors de la guerre civile ; le général Merritt doit avoir le commandement en chef des forces militaires dans le Sud. »

Le plan des Etats-Unis

New-York. — On attribue déjà au président Mac-Kinley le plan suivant qu'il approuverait aussitôt que l'autorisation lui en serait donnée : il s'agit plutôt d'un mandat impératif — lui serait accordée :

« Sans aucune déclaration de guerre, les Etats-Unis se contenteraient d'envoyer à Cuba des douaniers convoyés par des navires de guerre et porteurs de secours pour les reconcentrés que le consul américain, protégé par les forces des Etats-Unis, serait chargé de distribuer. »

« Si l'Espagne opposait une résistance, les hostilités seraient officiellement ouvertes et les Etats-Unis lui en laisseraient la responsabilité. »

L'impression en Espagne

Madrid. — L'impression dans les centres officiels est que, devant la menace

d'une intervention armée ou armée, le gouvernement espagnol doit continuer activement les préparatifs de la défense de ses intérêts et de son droit.

Madrid. — Les journaux considèrent que la guerre est inévitable ; les dernières dépêches de Washington produisent une profonde émotion. Toute l'Espagne proteste contre la calomnieuse supposition que la catastrophe de *Mane* est due à des officiers espagnols. On peut prouver qu'aucune torpille n'a jamais été placée dans le port de la Havane.

La *Gazette* publiera demain le décret ouvrant la souscription nationale par l'augmentation de la flotte.

Le général de Bourbon

Madrid. — Le décret relevant le général de Bourbon-Castelvi de ses fonctions de membre de la Junta consultative de guerre a été signé hier.

Le maréchal Campos

Madrid. — Le maréchal Campos, interviewé au sujet du conflit entre les Etats-Unis et l'Espagne, a dit : « Je ne peux pas parler sur ce sujet ni sur ce que l'on doit faire à Cuba, parce que ma situation m'en empêche. Je veux intervenir dans les faits qui pourront survenir, et en vue de cette intervention, le besoin de toute ma liberté d'action que des déclarations pourraient compromettre. Je ne désire pas cette intervention, mais je ne la refuserai jamais, car la situation de l'Espagne est très grave. J'accepterai de servir ma patrie au poste qu'on me désignera. »

« Le maréchal a ajouté qu'il convient que tout le monde sache que la situation est grave, afin que tout le monde reste calme devant le péril et quelle que soit la résolution prise. »

La réponse de l'Espagne au message

Washington. — Le ministre d'Espagne a remis à M. Sherman, secrétaire aux affaires étrangères, le memorandum repoussant les accusations du message et des rapports consulaires américains.

Préparatifs de défense

Paris. — On télégraphie de Londres à la Patrie :

« On reçoit un télégramme de la Havane annonçant que le maréchal Blanco a donné l'ordre de fermer le port et de préparer des défenses de terre et de mer. On arme févreusement partout. On a appris, en effet, que la flotte américaine se dispose à quitter la baie de Key West pour se diriger dans les eaux de Cuba. Les navires espagnols achèvent rapidement leurs approvisionnements en vivres et en munitions. »

« L'émotion est très grande parmi le monde officiel et la population. »

L'armistice à Cuba

La Havane. — Les partis espagnols et militaires à Cuba ont mal accueilli la suspension d'armes qui, selon eux, doit produire peu d'impression sur les rebelles, encouragés par l'attitude des Etats-Unis, et qui va arrêter les opérations militaires qui avaient produit de visibles résultats dans les provinces orientales, où l'armistice permettra aux insurgés de se réorganiser.

Le maréchal Blanco prend des dispositions pour parer aux éventualités par terre et par mer. L'attitude des populations et des volontaires prouve qu'ils sont disposés à seconder les autorités, parce que même les autonomistes radicaux font beaucoup de séparatistes gâtent peu l'idée d'être absorbés par les Etats-Unis.

On ne fixera pas de durée à la suspension des hostilités à Cuba, laquelle dépendra de la conduite des insurgés et des Etats-Unis.

Madrid. — Le maréchal Blanco a envoyé à tous les généraux et chefs de colonies de Cuba des instructions très précises sur l'exécution du décret ordonnant la suspension des hostilités.

Les principales conditions sont les suivantes : les troupes conserveront leurs positions actuelles, elles ne feront pas de mouvements offensifs ; elles se borneront à faire les opérations indispensables pour le transport des convales, si les insurgés envoient des parlementaires, ils devront être reçus sans hostilité ; si des zones neutres sont fixées, elles devront être de deux kilomètres au moins ; si les chefs de colonies ou des détachements de volontaires des négociations avec les insurgés, ils devront en rendre compte immédiatement à leurs chefs, pour éviter des complications. Il est conseillé de négocier le plus possible avec les principaux chefs des rebelles, qui occupent le plus de terrain, en commandant les forces les plus nombreuses, et l'on fera avec eux des conventions provisoires de suspension d'hostilités.

L'arbitrage de Tom Pouce

Berne. — Au conseil national, M. Joos de Solothurn développe une motion invitant le conseil fédéral à examiner s'il ne devrait pas offrir son intervention dans le conflit entre l'Espagne et les Etats-Unis.

M. Ruffy, président de la confédération, a déclaré que le conseil fédéral désire ardemment le maintien de la paix, mais qu'il ne juge nullement opportun de s'immiscer dans cette affaire.

La motion proposée obtient une voix, celle de M. Joos. (Hilarité.)

Le Danemark et les Etats-Unis

Copenhague. — Le ministre d'Espagne a songé ainsi à la nouvelle en avait couru, à verser aux Etats Unis les Antilles danaises. Le roi a exprimé au ministre la sympathie avec laquelle il suit les événements qui intéressent l'Espagne.

La presse américaine

New-York. — Tous les journaux se prononcent en faveur d'une action énergique.

lesquels le Comité des ouvriers boulangers d'une part, et la Chambre syndicale des boulangers d'autre part, nous ont désignés comme arbitres réguliers présentés par les deux délégations.

Chronique Locale

Bulletin météorologique du 14 avril. Une dépression qui existe à l'Ouest des Iles Britanniques a donné naissance à un minimum secondaire qui se trouvait ce matin à l'entrée de la Manche (Brest 75 mm.), et le baromètre a baissé rapidement sur la France et l'Espagne, tandis qu'il a remonté sur le reste de l'Europe.

Messes des voyageurs. — A partir du dimanche, 17 avril, et jusqu'à la Toussaint inclusivement, des messes matinales seront dites dans les églises suivantes, voisines des gares.

Le salaire quotidien est augmenté de 0 fr. 25 pour les premiers et seconds ouvriers, et de 0 fr. 50 pour les autres. Les hommes nourris à la maison sont, en conséquence, augmentés de 5 francs par mois, c'est-à-dire reçoivent 55 ou 45 francs.

Lyon contre Villeurbanne. — La grande ville et le village urbain — devenu à vrai dire un vrai village — sont entrés en lutte à propos d'un tramway à traction électrique.

Le arbitrage était régulier et toutes les formalités légales avaient été remplies. Si, hier, 14 avril, les garçons boulangers ont tenu conseil à la chambre de leur ville, quel qu'il soit, ce n'est pas la chambre de leur ville, quel qu'il soit, qui a décidé de leur grève.

Marselle, afin de rivaliser avec nous pour le nombre, a depuis longtemps procédé par anticipation à la délimitation municipale lyonnaise qui est plus discrète; quoi qu'il en soit, il est infiniment regrettable qu'une querelle d'échevinage, qui nous reporte au temps des ballifs et non sur un soi, prive plus de 30.000 habitants de la traction électrique, qui nous reporte à la durée sur le temps des anciens parcsours.

Après avoir entendu divers orateurs parmi lesquels les citoyens Gaton, M. Giraud, M. Cayré, et le député Bonnard, environ 400 ouvriers boulangers ont voté l'ordre du jour suivant: Les ouvriers boulangers réunis à la Bourse du Travail, le 14 avril 1893, content au syndicat.

Exposition canine de Dijon. — La Société canine du Sud-Est, dont on se rappelle la belle exposition organisée par elle à Lyon au mois d'avril 1891, organisera une importante exposition canine internationale à Dijon du 18 au 21 juin prochain.

Cyvoct et les Forçats. A la salle des Filles-Gaules, 600 prêtres, Cyvoct, le forçat libéré, a, devant 600 personnes environ, fait l'histoire de ses quatre années de bagne.

Explosion. — Mercredi, à onze heures du matin, une conduite d'eau comprimée a fait explosion dans la tranchée creusée boulevard des Brotteaux pour l'amélioration du service des eaux. Aucun accident de personnes.

Manufacture de GANTS OSCAR SIRAND 7, rue Président-Carnot, Lyon

Théâtre des Célestins. — Malgré l'imminente succès des Filles Michu, la délicate opérette d'André Messager ne sera jouée plus qu'un jour, dimanche 15, et demain samedi 16, et après-demain dimanche, 17 avril, en matinée à 2 heures et le soir à 8 heures et demie.

DANS VOTRE INTERET, EXIGEZ L'ALCOOL DE MENTHE DE LA VICTOIRE

A l'Officiel. Paris. — M. Sestier, administrateur à la direction générale des contributions indirectes, est nommé trésorier payeur général de la Côte-d'Or en remplacement de M. Spuller admis à la retraite.

Champagnon, notre dévoué et infatigable directeur. Le contentieux, prenant pour sujet « Le contentieux des contributions indirectes », discuté par le Comité de la Franco-maçonnerie dans la société, et nous intéressa vivement en nous parlant de l'organisation, du but et des rites de la Franco-maçonnerie.

Le décret qui publiera demain la Gazette, sera précédé d'un exposé justifiant cette convocation. Madrid. — La régente a signé le décret avançant la convocation des Chambres.

Le parti conservateur est complètement d'accord avec le gouvernement pour l'honneur de l'Espagne et pour le maintien de la paix et il lui donnera son plein consentement s'il soumet toutes les questions pendantes aux puissances pour obtenir un arbitrage.

Le général Weyer est arrivé le matin à Madrid où il a été reçu par de nombreux amis civils et militaires, parmi lesquels le général Prat, se trouvant en grand uniforme.

Le secrétaire de l'ambassade espagnole, par contre, a protesté contre la mauvaise foi des Américains dans leurs négociations, notamment à propos de l'incident du Maine.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le décret qui publiera demain la Gazette, sera précédé d'un exposé justifiant cette convocation. Madrid. — La régente a signé le décret avançant la convocation des Chambres.

Le parti conservateur est complètement d'accord avec le gouvernement pour l'honneur de l'Espagne et pour le maintien de la paix et il lui donnera son plein consentement s'il soumet toutes les questions pendantes aux puissances pour obtenir un arbitrage.

Le général Weyer est arrivé le matin à Madrid où il a été reçu par de nombreux amis civils et militaires, parmi lesquels le général Prat, se trouvant en grand uniforme.

Le secrétaire de l'ambassade espagnole, par contre, a protesté contre la mauvaise foi des Américains dans leurs négociations, notamment à propos de l'incident du Maine.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le décret qui publiera demain la Gazette, sera précédé d'un exposé justifiant cette convocation. Madrid. — La régente a signé le décret avançant la convocation des Chambres.

Le parti conservateur est complètement d'accord avec le gouvernement pour l'honneur de l'Espagne et pour le maintien de la paix et il lui donnera son plein consentement s'il soumet toutes les questions pendantes aux puissances pour obtenir un arbitrage.

Le général Weyer est arrivé le matin à Madrid où il a été reçu par de nombreux amis civils et militaires, parmi lesquels le général Prat, se trouvant en grand uniforme.

Le secrétaire de l'ambassade espagnole, par contre, a protesté contre la mauvaise foi des Américains dans leurs négociations, notamment à propos de l'incident du Maine.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le décret qui publiera demain la Gazette, sera précédé d'un exposé justifiant cette convocation. Madrid. — La régente a signé le décret avançant la convocation des Chambres.

Le parti conservateur est complètement d'accord avec le gouvernement pour l'honneur de l'Espagne et pour le maintien de la paix et il lui donnera son plein consentement s'il soumet toutes les questions pendantes aux puissances pour obtenir un arbitrage.

Le général Weyer est arrivé le matin à Madrid où il a été reçu par de nombreux amis civils et militaires, parmi lesquels le général Prat, se trouvant en grand uniforme.

Le secrétaire de l'ambassade espagnole, par contre, a protesté contre la mauvaise foi des Américains dans leurs négociations, notamment à propos de l'incident du Maine.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

Le désintéressement américain n'est une chose risible. Il ne cherche que l'annexion d'un Etat nouveau à ceux de l'Union.

GANTS sur Commande, 2.75

GENTIANE FRANÇAISE Apéritif hors pair

LES SOLERIES ÉTRANGÈRES & LE TISSAGE FRANÇAIS

LE PROCÈS ZOLA

LE PROCÈS ZOLA

MARCHÉS

